

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique De la 6ème Modification du Plan Local d'Urbanisme Dossier Environnemental Dossier Loi sur l'eau de la commune d'Auzeville-Tolosane

Par arrêté du 30 JUILLET 2019 L'Adjoint-au-Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 6ème modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeville-Tolosane, du dossier environnemental et du dossier loi sur l'eau.

A cet effet, Monsieur Christian MOIROT, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, domicilié à CASTEX (09350) Les Martres, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur

L'enquête se déroulera à la Mairie, du 16 septembre 2019, 12h au 16 octobre 2019, 17h30 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

En période scolaire :

les lundis de 12h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h

En période de vacances scolaires :

les lundis de 14h à 17h30 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

- **16 septembre 2019 de 14h00 à 17h30**
- **2 octobre 2019 de 14h00 à 17h30**
- **16 octobre 2019 de 14h00 à 17h30**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au :

- Commissaire Enquêteur
à la Mairie d'Auzeville-Tolosane,
8 Allée de la Durante,
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur un poste informatique dédié aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.auzeville.fr/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à contact.mairie@auzeville31.fr en spécifiant **l'objet : Enquête publique 6ème modification du PLU – dossier environnemental – loi sur l'eau**

Elles seront ensuite imprimées et insérées dans le registre papier de référence.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 31 Juillet 2019

Le Maire

François-Régis VALETTE

